

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020

L'an **deux mille vingt**, le **vendredi treize novembre**, à dix-huit heures,

Le conseil municipal de la commune de LORMONT, convoqué par le maire, s'est assemblé au Pôle Brassens-Camus sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent·es :

Jean **TOUZEAU**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Grégoric **FAUCON**, Jannick **MORA**, Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**, Jean-Noël **GOETZ**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Jeffrey **RUIZ**, Maférima **DIAGNE**, Sylvie **JUQUIN**, Jean-Claude **FEUGAS**, Vincent **COSTE**, Keziban **YILDIZ**, Eric **LEROY**, Karima **TAJRI**, Tayeb **BARAS**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Olivier **MARTIN**, Marie-José **SALLABER**, Valdemar **CAMARINHA FÉLIX**, Maud **LEBLOIS**, Nicolas **LE BIGOT**, Julie **RECHAGNEUX**, Serge **BLÜGE**, Richard **UNREIN**, Mathieu **BORDENAVE**, Stéphanie **HARTUNG**, Mónica **CASANOVA**.

Absent·es excusé·es ayant donné procuration :

Josette **BELLOQ** (procuration Jannick **MORA**), Claude **DAMBRINE** (procuration Philippe **QUERTINMONT**), Marouane **ACHRIT** (procuration Yasmina **BOULTAM**), Céline **BOUTE** (procuration Grégoric **FAUCON**), Gemma **VERSCHUUR** (procuration Jeffrey **RUIZ**), Levent **OZKAN** (procuration Stéphane **PÉRÈS DIT PEREY**).

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 35

N° 2020/13.11/05

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS
AIDE AU FINANCEMENT DES TRAVAUX – VALIDATION ET VERSEMENT DE L'AIDE
M. & MME MESTAYER**

Monsieur Jean-Claude FEUGAS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Jean-Noël GOETZ, adjoint délégué au cadre de vie, au logement-habitat, à l'espace public et aux travaux publics, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain et Opération de Restauration Immobilière (OPAH RU ORI) qui a permis de lutter contre le mal logement et de procéder au versement de subventions pour des aides aux travaux aux Propriétaires Occupants (PO) et Propriétaires Bailleurs (PB) se poursuit à travers le Programme d'Intérêt Général (PIG 3) « *le réseau de la réhabilitation de Bordeaux Métropole* ».

Un dossier est aujourd'hui concerné par les aides du PIG 3 au titre de l'énergie :

ADRESSE	MONTANT TRAVAUX TTC	SUBVENTIONS			RESTE A CHARGE
		AUTRE	VILLE	TOTAL	
Énergie					
2 domaine de la Croix	16.709,90 €	9.627,45 €	1.500,00 €	11.127,45 €	5.582,45 €

Avis favorable de la Commission Ville durable du 5 novembre 2020.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de l'Anah ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2012 validant le principe de la mise en place d'une OPAH RU ORI et de son corollaire, le lancement d'une mission de suivi animation ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2019 validant la convention PIG 3 et le règlement d'intervention Métropole/Ville de Lormont et son annexe 2 ;

Vu la validation de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat décisionnaire du 1^{er} octobre 2020.

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que la Ville s'est engagée par la signature de la convention de financement du PIG 3 « *le réseau de la réhabilitation de Bordeaux Métropole* » à financer les travaux des Propriétaires Occupants et de Propriétaires Bailleurs dans le cadre de cette action ;

Considérant que la Ville est engagée depuis le mois de novembre 2013 dans un PIG sur l'ensemble du territoire et a intégré en juin 2018 le périmètre de l'OPAH RU ORI ;

DÉCIDE

Article unique :

d'autoriser Monsieur le maire à attribuer et à verser l'aide financière pour le financement des travaux aux **Propriétaires Occupants** suivants : M. & Mme MESTAYER : 1.500 €.

VOTE :

POUR :

- 29 – Groupe majoritaire « Nous, Lormont »,
- 3 – Groupe « Lormont, Ville Française »,
- 2 - Groupe « Naturellement Lormont »,
- 1 - Groupe « Nouveau Parti Anticapitaliste ».

Le maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 16 novembre 2020
pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le maire,
Jean TOUZEAU